

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2650

30 septembre 2014

SOMMAIRE

Abalux S.à r.l.	127155	OCM Luxembourg EPOF S.à r.l.	127155
Akuo Investment S.C.A. SICAR	127159	OCM Luxembourg Nordenia OPPS S.à r.l.	127155
Ancapa Investments	127154	Opio S.A., SPF	127156
Art' Lux Voyages & Evenements	127166	Orange Business Luxembourg S.A.	127156
Atomic Pizza S.à r.l.	127155	Orey Capital Partners I S.C.A. SICAR ..	127170
Auchan Immobilier du Kirchberg	127161	Orion IV European 4 S.à r.l.	127156
Aurnyn	127162	Parcas S.A.	127158
Avolon Holding Corporation (Luxem- bourg) I S.à r.l.	127162	Parkstadt Center	127156
Axiteam	127154	Partners Group Global Value SICAV ...	127157
Berg S.A.	127162	Patron Weghell Holding S.à r.l.	127157
BK Services S.à r.l.	127159	Pedilux s.à r.l.	127158
Built SA	127154	PKB International S.A.	127200
Centralis Immobilière S.à r.l.	127171	Portavecchia S.à r.l.	127161
Commodity Traders Luxembourg S.A. ..	127165	Portland S.A.	127163
EUR Fixed Income Opportunities Fund S.A., SICAV-FIS	127160	Primigenia International S.A.	127163
European Directories GP	127163	PROGENTIS Luxembourg S.A.	127165
European Polymer Services S.A.	127159	Pro Immobilia s.à.r.l.	127165
European Specialist Investment Funds ..	127164	Quilvest	127157
Fast Services and Logistics S.à r.l.	127165	RB REFF (Lux) Holding S.à r.l.	127158
F-Dortmunder Str Witten S. à r.l.	127164	RB REFF (Lux) Investments S.à r.l.	127158
Ficar Int. S.A.	127160	RGC Prop Co. B S.à r.l.	127159
Fintechno TLC International S.A.	127164	Sci Ludwig & Maldener	127167
GCC Lux S. à r.l.	127156	SuDel Invest S.à r.l.	127173
Global Collect	127155	Teal Doncaster S.à r.l.	127160
KH II Estates 205 S.à r.l.	127161	Teal Glasshoughton S.à r.l.	127160
M.M.J. Sàrl	127176	Teal Holdco S.à r.l.	127161
Monier Holdings S.C.A.	127178	Teal Huntingdon S.à r.l.	127163
OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l.	127154	Ullink S.à r.l.	127157
OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l.	127154	Vector Gerber (Lux) 1, S.à r.l.	127158

Built SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 42, boulevard Prince Félix.
R.C.S. Luxembourg B 134.881.

Le bilan au 31 décembre 2013 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107396/9.

(140128797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 470.150,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 133.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106975/10.

(140127042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 470.150,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 133.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106976/10.

(140127043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Axiteam, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 174.629.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 15 avril 2013

Les associés acceptent à l'unanimité la démission d'Enrico Tam de son poste de gérant avec effet immédiat.

Strassen, le 23 juin 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014108186/11.

(140130289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Ancapa Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 56-62, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 67.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/07/2013.

Pour la société

Raymond Remy

Référence de publication: 2014108170/12.

(140130278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

OCM Luxembourg Nordenia OPPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 69.671,25.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106979/10.

(140127173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

OCM Luxembourg EPOF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.484.250,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106983/10.

(140127120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Atomic Pizza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4732 Pétange, 8, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 151.575.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nicole KIEFER / Adimir MURIC

Les gérants

Référence de publication: 2014108130/11.

(140129604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Abalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6941 Niederanven, 33, rue de Münsbach.

R.C.S. Luxembourg B 136.282.

Ce dépôt annule et remplace celui du 10/07/2014 n°L140118403

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014108135/11.

(140129105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Global Collect, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Global Collet

Intertrust (Luxembourg) S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2014108485/12.

(140129443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Orion IV European 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 238.550,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 162.978.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014106966/9.

(140126974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Opio S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 154.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2014106987/10.

(140126873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Orange Business Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Howald, 201, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 41.759.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014106989/10.

(140127831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Parkstadt Center, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 138.193.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Parkstadt Center S.A.

Référence de publication: 2014107001/10.

(140127952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

GCC Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 16.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 136.843.

EXTRAIT

En date du 21 juillet 2014, l'assemblée générale des associés a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Wim Rits, en tant que gérant A de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Richel van Weij, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée gérant A de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108498/15.

(140129600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Quilvest, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 6.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107045/9.

(140127619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Partners Group Global Value SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 124.171.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014107003/10.

(140127353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Patron Weghell Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 124.400.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014107004/10.

(140127779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Ulink S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 305.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 184.513.

EXTRAIT

Par contrat de cession de parts sociales du 21 juillet 2014, l'associé de la Société, Rowan Nominees Limited, a transféré les parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

- 30,500 parts sociales ordinaires de catégorie A
- 30,500 parts sociales ordinaires de catégorie B
- 30,500 parts sociales ordinaires de catégorie C
- 30,500 parts sociales ordinaires de catégorie D
- 30,500 parts sociales ordinaires de catégorie E
- 30,500 parts sociales ordinaires de catégorie F
- 30,500 parts sociales ordinaires de catégorie G
- 30,500 parts sociales ordinaires de catégorie H
- 30,500 parts sociales ordinaires de catégorie I
- 30,500 parts sociales ordinaires de catégorie J

à HgCapital 7 Nominees Limited, une société ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni et immatriculée sous le numéro 9093703.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014107193/25.

(140127610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

RB REFF (Lux) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107057/9.

(140127202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

RB REFF (Lux) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107058/9.

(140127204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Parcas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 21.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014107014/10.

(140127302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Pedilux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8220 Mamer, 48, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 141.519.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014107021/10.

(140127646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Vector Gerber (Lux) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.607.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 28 mai 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Veillez prendre note que Messieurs Ludovic TROGLIERO et David CATALA, gérants B, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Vector Gerber (Lux) 1, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014108030/16.

(140128906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

RGC Prop Co. B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 168.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107066/9.

(140127168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

BK Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.459.

Lors de l'assemblée générale ordinaire des associés du 26 juin 2014, la société KPMG AUDIT S.à r.l., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer est nommée Réviseur d'Entreprise pour la durée d'une année.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014108223/13.

(140129617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Akuo Investment S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.455.

Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque fondée le 17 octobre 2008 et publication dans le Mémorial C-N° 2682.

Les comptes annuels de 2013 ont été clôturés au 31 décembre 2013 et approuvés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Paddock Fund Administration

Référence de publication: 2014108155/15.

(140130204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

European Polymer Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 15A, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 108.033.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EUROPEAN POLYMER SERVICES S.A. tenue en date du 16 juin 2014 que les actionnaires ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

- les actionnaires décident à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 15A, rue de la Fonderie à L-1531 Luxembourg

Dont acte.

Luxembourg, le 16. juin 2014.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014113310/17.

(140132950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Teal Doncaster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 168.987.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107156/9.

(140126859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Teal Glasshoughton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 133.254.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107157/9.

(140126865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

EUR Fixed Income Opportunities Fund S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 164.699.

Die Bilanz zum 30. April 2014 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. April 2014 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 16. Juli 2014.

*Für EUR Fixed Income Opportunities Fund S.A., SICAV-FIS, en liquidation volontaire
Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2014113304/14.

(140133538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Ficar Int. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 128.266.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 25 avril 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 5 mai 2014

1. Monsieur Jonathan MIGNON a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Madame Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur et président du conseil d'administration, de Mesdames Ingrid CERNICCHI et Monique JUNCKER, administrateurs, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 29 Juillet 2014.

Pour extraits et avis sincères et conformes

Pour Ficar Int. S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014113316/22.

(140134316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Teal Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 166.257.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107158/9.

(140126867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Portavecchia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 1, rue du Golf.
R.C.S. Luxembourg B 170.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014107029/10.

(140127155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Auchan Immobilier du Kirchberg, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 50.178.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 Juin 2014

- Monsieur François Remy, Directeur Général Pays, né le 20 mars 1962 à La Réole (France) demeurant professionnellement au 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 est nommé Administrateur-Délégué de la Société. Lui sont ainsi conférés la gestion journalière et la représentation de la Société ainsi qu'un pouvoir individuel de signature.

Son mandat d'Administrateur-Délégué prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

- Monsieur Ludovic HOLINIER, né le 6 décembre 1967 à Flers-Lez-Lille (France), Directeur du Contrôle de Gestion des Hypermarchés, avec adresse professionnelle au 40, avenue de Flandre F-59964 Croix Cedex, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015

Ludovic HOLINIER / François REMY.

Référence de publication: 2014110223/17.

(140132385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

KH II Estates 205 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 179.847.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 08 Juillet 2014, qui ont acceptées:

- la démission de Madame Habiba Boughaba de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 28 avril 2014;

- la nomination de Mme Miranda Lansdowne, née le 02/10/1974 à Rugby, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 08 Juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Juillet 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014108617/18.

(140130465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Avolon Holding Corporation (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 152.647.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 28 juillet 2014 que:

- la démission de Monsieur Benoit Bauduin, gérant de classe B de la Société a été acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Livio Gambardella, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi (Italie) résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommée gérant de classe B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117572/17.

(140135241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Auryn, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 175.582.

—
Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 3 juillet 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Juan Antonio Vivar Piera et Ernesto Fuster Torres, et Mlle Martine Vermeersch en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015;
2. de réélire Deloitte Audit S.à r.l., Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Pour AURYN

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014110224/18.

(140132463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Berg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 175.958.

—
Extrait des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 15 mai 2014

En date du 15 mai 2014, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Accepter la démission de Madame Magali Fétique en tant qu'administrateur de la Société, avec date effective au 26 mars 2014.
2. Nommer Madame Estelle Wanssy, née le 7 juillet 1979 à Fresnes (France) résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 26 mars 2014, et pour une durée limitée de 6 ans.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Mauro Cadorin est la suivante: 6, Via Bossi CH-6900 Lugano.

La nouvelle adresse professionnelle de Veridice Sàrl est la suivante: 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

BERG SA

Référence de publication: 2014117934/19.

(140136018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Teal Huntingdon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 70.893.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107159/9.

(140126863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Portland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.945.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 juillet 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014107030/10.

(140127056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Primigenia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 145.886.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIMIGENIA INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2014107032/10.

(140126942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

European Directories GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 181.385.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 25 juin 2014 et avec effet immédiat, ont décidé:

- 1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que gérant de catégorie A de la Société,
- 2 de qualifier Monsieur Michiel Kramer et Monsieur Heiko Dimmerling, actuellement gérants de catégorie B, en tant que gérant de catégorie A de la Société,
- 3 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:
 - Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B,
 - Monsieur Mats Eklund, demeurant professionnellement 13, Farm Place, London, W8 7SX, Royaume-Uni en tant que gérant de catégorie B,

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

Monsieur Michiel Kramer, gérant de catégorie A

Monsieur Mats Eklund, gérant de catégorie B

Monsieur Thomas Sonnenberg, gérant de catégorie B

Monsieur Heiko Dimmerling, gérant de catégorie A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Directories GP S.à r.l.

Référence de publication: 2014117195/25.

(140135648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

European Specialist Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.397.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2014, les actionnaires de la société European Specialist Investment Funds ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection des membres du conseil d'administration de la société. Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015:

* Jennifer May Williams

* John Page

* Yves Wagner

- Renouvellement du mandat d'Ernst & Young S.A. en leur fonction de réviseur d'entreprise agréé de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117198/17.

(140135557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Fintechno TLC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 98.206.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 25 juillet 2014 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2016;

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, Administrateur-Délégué et Président;

- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;

- FIDESCO SA., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg;

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014110451/18.

(140132014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

F-Dortmunder Str Witten S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.442.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 25 juillet 2014
(l' «Assemblée»)*

L'assemblée accepte la démission de Claudia Bottse en tant que gérant de la Société avec effet au 25 Juillet 2014.

L'assemblée décide de nommer la personne suivante en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 25 Juillet 2014 pour une période indéterminée:

- Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 November 1978 à Deventer (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

À Luxembourg, le 25 Juillet 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014110432/19.

(140132567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Pro Immobilia s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6370 Haller, 6, Henerecht.

R.C.S. Luxembourg B 94.227.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014107033/10.

(140127089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

PROGENTIS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 150.977.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014107035/10.

(140127211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

CTL, Commodity Traders Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.482.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CTL S.A.

L. LESIRE / C. PEUTEMAN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014107446/12.

(140128890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

F.S.L. S.A.R.L., Fast Services and Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 147.286.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé avec effet au 17 mars 2014 que la société TRIMLINE S.A., avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, a cédé 80 (quatre-vingt) parts sociales qu'elle détient dans la société FAST SERVICES AND LOGISTICS S.A.R.L. (en abrégé F.S.L. S.A.R.L.) à Madame BRIK SABRINA, demeurant à F-57000 Neufchef, 34, rue du Conroy.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé avec effet au 17 mars 2014 que la société TRIMLINE S.A., avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, a cédé 20 (vingt) parts sociales qu'elle détient dans la société FAST SERVICES AND LOGISTICS S.A.R.L. (en abrégé F.S.L. S.A.R.L.) à Monsieur GLADEK JULIEN ARTHUR, demeurant à F-54400 Longwy, 37, rue du Père Blanc.

Par conséquent, à compter du 17 mars 2014, la répartition du capital social de la société est comme suit:

	Parts
- Madame Brik Sabrina	80
- Monsieur Gladek Julien Arthur	20
Total	100

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014110434/22.

(140132121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Art' Lux Voyages & Evenements, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 156.104.

L'an deux mille quatorze, le quinze juillet.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») d'ART' LUX VOYAGES & EVENEMENTS, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à, 11, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156104 (la «Société»), constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 14 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2516 du 19 novembre 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 mai 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, a été élu président de l'Assemblée par les Actionnaires (le «Président»).

Le Président a nommé comme secrétaire Madame Rachida MARTINOT, salariée, résidant professionnellement à Luxembourg, (le «Secrétaire»).

Maître Frédéric PAGET, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, a été élu scrutateur par les Actionnaires (le «Scrutateur»).

Le Bureau est composé du Président, du Secrétaire et du Scrutateur (le «Bureau»).

1. Introduction. Le Président a constaté que:

(1) L'intégralité du capital social de la Société étant présente et représentée, tous les actionnaires présents et représentés ont unanimement décidé de faire abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents et représentés se reconnaissent dûment convoqués et reconnaissent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(2) Les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent ont été indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et représentés restera annexée au présent acte après avoir été signée «ne varietur» par les membres du Bureau, et le notaire instrumentant pour être enregistrée avec le présent acte.

(3) Le quorum requis pour tenir l'Assemblée étant atteint, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points soumis à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmentation du capital social d'un montant de deux cent cinquante mille et quarante-six euros (250.046,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) à un montant de deux cent quatre-vingt-un mille et quarante-six euros (281.046,- EUR) par création et émission de huit mille soixante-six (8.066) actions;

2. Souscription et libération en numéraire par

M. Fabrice Louette: quatre mille cinq cent trente-trois (4.533) actions.

M. Christophe Henrotay: quatre mille cinq cent trente-trois (4.533) actions.

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5;

4. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux cent cinquante mille et quarante-six euros (250.046,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) à un montant de deux cent quatre-vingt-un mille et quarante-six euros (281.046,- EUR) par création et émission de huit mille soixante-six (8.066) actions au porteur d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31.- EUR) chacune.

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

Souscription et Paiement

Sont alors intervenus aux présentes:

1) M. Fabrice Louette, demeurant au 15, Avenue de la Laiterie, B-4000 Liège, Belgique,

ici représenté par Monsieur Frédéric PAGET, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

lequel déclare souscrire à quatre mille cinq cent trente-trois (4.533) actions.

2) M. Christophe Henrotay, demeurant au 6, rue des Ligures, MC-98000 Monaco, ici représenté par Monsieur Frédéric PAGET, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lequel déclare souscrire à quatre mille cinq cent trente-trois (4.533) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille et quarante-six euros (250.046,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le confirme expressément.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent quatre-vingt-un mille et quarante-six euros (281.046,- EUR) représenté par neuf mille soixante-six (9.066) actions, chacune d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,- EUR).”
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille six cents Euros (EUR 1.600.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date susmentionnée.

Après lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nezar, Martinot, Paget, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33402. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107341/81.

(140128279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Sci Ludwig & Maldener, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg E 5.398.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend und vierzehn.

Den siebzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Frau Dörte LUDWIG geborene MÜLLER, Steuerberaterin, wohnhaft in D-54338 Schweich-Issel, Pappelweg, 3.
- 2.- Herr Tobias MALDENER, Steuerberater, Expert-Comptable, wohnhaft in D-54295 Trier, Druckenmüllerstrasse, 9.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchen die Satzungen einer von ihnen zu gründenden zivilrechtlichen Immobiliengesellschaft („société civile immobilière particulière“) wie folgt zu beurkunden:

I. Gründung und Gesellschaftszweck

Art. 1. Zwischen den Komparenten und all jenen Personen, welche später Gesellschafter werden, wird eine luxemburgische zivilrechtliche Immobiliengesellschaft („société civile immobilière“) nach Massgabe der Artikel 1832 und 1872 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches gegründet, vorbehaltlich der in den gegenwärtigen Statuten vorgesehenen besonderen Bedingungen.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist die Verwaltung, die Nutzung und die Verwertung von Immobilien aller Art, durch Ankauf, Verkauf, Tausch, Anmietung, Vermietung, Erschließung oder auf alle andere mögliche Art und Weise.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können, mit Ausnahme jeglicher kommerzieller Tätigkeit.

Es ist der Gesellschaft gestattet Kredite aufzunehmen und Sicherheiten zu gewähren und insbesondere Hypotheken für sich oder Dritte zu gewähren und zu stellen und/oder Nutznießer von Hypotheken zu sein.

Es ist ihr des Weiteren erlaubt Bürgschaften für sich oder Dritte zu stellen und/oder Nutznießer von Bürgschaften zu sein.

II. Benennung, Gesellschaftssitz, Dauer

Art. 3. Die Gesellschaft trägt den Namen SCI Ludwig & Maldener.

Art. 4. Der Gesellschaftssitz befindet sich in Grevenmacher.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Jeder Gesellschafter hat die Möglichkeit den Gesellschaftsvertrag zu jeder Zeit zu kündigen mittels Einschreiben an den Geschäftsführer sowie an die anderen Gesellschafter.

Die verbleibenden Gesellschafter können die Auflösung der Gesellschaft verhindern, indem sie vorzugsweise selbst die Anteile des austretenden Gesellschafters erwerben, oder sei es, wenn keiner der Gesellschafter gewillt ist die Anteile zu erwerben, im Einverständnis der Mehrheit der Gesellschafter welche zwei Drittel (2/3) des Gesellschaftskapitals darstellen, einen Dritten der gewillt ist die Anteile des austretenden Gesellschafters abzukaufen, als neuen Gesellschafter anzunehmen.

Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen dem auszutretenden und den verbleibenden Gesellschafter über den Verkaufspreis der Anteile, wird nach den Absätzen 3,4 und 5 von nachstehendem Artikel 7 vorgegangen.

Wenn der Rückkauf durch die verbleibenden Gesellschafter sich nicht auf die Gesamtheit der Anteile des auszutretenden Gesellschafters bezieht oder wenn die Drittperson nicht angenommen wird, wird die Gesellschaft innerhalb eines Jahres nach Inverzugsetzung an den Geschäftsführer aufgelöst.

III. Gesellschaftskapital

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt drei tausend Euro (€ 3.000.-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von je dreissig Euro (€ 30.-).

IV. Übereignung von Gesellschaftsanteilen

Art. 7. Die Übereignung von Gesellschaftsanteilen geschieht durch notarielle Urkunde oder durch Akt unter Privatschrift.

Gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches muss die Übereignung in allen Fällen der Gesellschaft zugestellt oder in einer notariellen Urkunde von der Gesellschaft angenommen werden.

Die Übereignung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern, an die Gesellschafter oder an den Ehepartner oder die Nachkommen ist frei statthaft. Kein Gesellschafter darf jedoch seine Anteile an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das vorherige Einverständnis der anderen Gesellschafter, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung der Gesellschaft sowie den andern Gesellschaftern durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Namen, Vornamen, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers, sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übereignung enthalten. Die anderen Gesellschafter haben ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteile im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen. Bei Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Preis auf gutlichem Wege oder durch einen von allen Parteien gemeinsam zu bestimmenden Sachverständigen festgesetzt.

Binnen einem Monat müssen die anderen Gesellschafter der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob sie den vorgeschlagenen Übernehmer annehmen oder ob sie von ihrem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch machen.

Bei Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteile, welche mit allen damit verbundenen Rechten und Pflichten auf ihn übergehen.

Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert und wollen die anderen Gesellschafter selbst die zu übernehmenden Anteile nicht oder nur teilweise aufkaufen, so muss die Gesellschaft die verbleibenden Anteile zu dem wie vorgehend erwähnt berechneten Preis aufkaufen.

Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines dritten Übernehmers gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

V. Tod eines Gesellschafters - Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile

Art. 8. Der Tod eines Gesellschafters zieht keine zwangsmäßige Auflösung der Gesellschaft nach sich. In einem solchen Fall erfolgt die Weiterführung mit denjenigen Erben des verstorbenen Gesellschafters, die ihren diesbezüglichen Willen innerhalb von sechs (6) Monaten ab dem Todestage per Einschreibebrief bekunden. In Ermangelung einer derartigen Willensbekundung besteht die Gesellschaft mit den alleinigen, noch lebenden Gesellschaftern fort, welche in diesem Falle verpflichtet sind, die Anteile des Verstorbenen zum gemäß Artikel sieben errechneten Preise zu erwerben.

Art. 9. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkannt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters aufgrund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

VI. Geschäftsjahr, Bilanz, Verteilung des Gewinns

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einundreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Die Geschäftsführer führen eine ordnungsgemäße Buchführung. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

VII. Haftung der Gesellschafter

Art. 13. In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Gesellschaftsanteilen. Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft sind sie haftbar in Gemässheit von Artikel 1863 des Zivilgesetzbuches.

VIII. Verwaltung

Art. 14. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet oder verwaltet. Der oder die Geschäftsführer müssen Gesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen oder für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es aufgrund der Satzung, sei es durch die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Fall setzt die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 15. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch das Ausscheiden des Geschäftsführers.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 16. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

IX. Gesellschafterversammlung

Art. 17. Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung der Gesellschafter am Gesellschaftssitz statt. Datum, Zeit und Tagesordnung werden von dem Geschäftsführer festgesetzt.

Die Einberufung einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung kann von einem oder mehreren Gesellschaftern verlangt werden wenn er allein oder sie zusammen mindestens zwanzig Prozent des Gesellschaftskapitals besitzt (en).

Ein Gesellschafter kann sich nur durch einen anderen Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung vertreten lassen.

Art. 18. Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung sind nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Satzungsänderungen bedürfen der Einstimmigkeit der gesamten Gesellschaftsanteile.

X. Auflösung - Liquidation

Art. 19. Die Gesellschaft kann vorzeitig durch einstimmigen Beschluss aller Gesellschafter oder in Gemäßheit von Artikel 1871 des Zivilgesetzbuches aufgelöst werden.

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Das Gesellschaftskapital wird wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1.- Frau Dörte LUDWIG geborene MÜLLER, Steuerberaterin, wohnhaft in D-54338 Schweich-Issel, Pappelweg, 3, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Tobias MALDENER, Steuerberater, Expert-Comptable, wohnhaft in D-54295 Trier, Druckermüllerstrasse, 9, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert Anteile	100

Alle Anteile wurden voll und in bar eingezahlt, so dass die Summe von drei tausend Euro (€ 3.000.-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf acht hundert Euro (€ 800.-) abgeschätzt.

Gesellschafterversammlung

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären, und nehmen folgende Beschlüsse:

1. Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgelegt.
2. Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:
 - Frau Dörte LUDWIG geborene MÜLLER, Steuerberaterin, geboren in Sangerhausen (Deutschland), am 11. November 1970, wohnhaft in D-54338 Schweich-Issel, Pappelweg, 3.
 - Herr Tobias MALDENER, Steuerberater, Expert-Comptable, geboren in Trier (Deutschland), am 8. August 1977, wohnhaft in D-54295 Trier, Druckermüllerstrasse, 9.
3. Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten.
4. Die Adresse der Gesellschaft befindet sich in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: D. LUDWIG, T. MALDENER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 juillet 2014. Relation: ECH/2014/1343. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 22. Juli 2014.

Référence de publication: 2014107115/171.

(140128290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Orey Capital Partners I S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.486.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014108794/13.

(140129907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Centralis Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 9-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.149.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the eighth of July,

Before the undersigned Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

CENTRALIS GROUP S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 160 392,

here represented by Mr Camille MOUSSALEM, employee, residing professionally in L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- CENTRALIS GROUP S.A., a société anonyme, is the sole unitholder of “Centralis Immobilière S.à r.l.”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 125 149, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit on February 28, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 865 on May 12, 2007 (the “Company”).

- The sole unitholder has taken the following resolutions:

I. Centralis Immobilière S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 125 149, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit on February 28, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 865 on May 12, 2007;

II. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) corporate units having a nominal value of one hundred twenty five Euro (EUR 125.-) each, fully paid up;

III. The appearing party is the owner of all the corporate units and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The appearing party, in its capacity as a sole unitholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

V. The sole unitholder, acting as a liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at July 7th, 2014, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

VI. The appearing party further declares that

- the activities of Centralis Immobilière S.à r.l. have ceased;
- the sole unitholder of the Company is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the Company, the balance sheet of the Company as at July 7th, 2014, being only an indication for this purposes;
- following the above resolutions, the Company’s liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company’s managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;
- there shall be arranged the cancellation of all issued corporate units and/or the unit holders register;
- the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, or at any other address which will be chosen by the sole unitholder.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately nine hundred fifty Euros (EUR 950.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

CENTRALIS GROUP S.A., une société anonyme, constituée et existante selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125 149,

ici représentée par Monsieur Camille MOUSSALEM, employé privé, demeurant professionnellement au L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- CENTRALIS GROUP S.A., précitée, est la seule et unique associée de la société "Centralis Immobilière S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125 149, constituée suivant acte notarié de Maître Gérard Lecuit en date du 28 février 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 865 du 12 mai 2007 (la «Société»).

- L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

I. Centralis Immobilière S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125149, constituée suivant acte notarié de Maître Gérard Lecuit en date du 28 février 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 865 du 12 mai 2007;

II. Le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euro (EUR 125,-) chacune entièrement libérées;

III. La partie comparante est seule propriétaire de toutes les parts sociales et déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. La partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société;

V. L'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 7 juillet 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

VI. La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de Centralis Immobilière S.à r.l. a cessé;
- l'associé unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société, le bilan au 7 juillet 2014, étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales et/ ou du registre des associés;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans au L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, ou à toute autre adresse choisie par l'associé unique.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Camille MOUSSALEM, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2014. Relation GRE/2014/2841. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014107403/111.

(140128821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

SuDel Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 98.995.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of SuDel Invest S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under the number B 98995 and having a share capital of two millions Euros (EUR 2,000,000.-) (the Company). The Company was incorporated on February 09, 2004 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, published on March 23, 2004 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 328 page 15710. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on October 15, 2004 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, published on October 27, 2004 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1080 page 51795.

There appeared:

NINEVILLE Limited, a company existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Register of Commerce and Companies of Tortola under the number 394732,

here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on June 30, 2014.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, have requested the undersigned notary to record that:

I. twenty thousand (20,000) shares of the Company having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) per share, representing the entirety of the voting share capital of the Company of two millions Euros (EUR 2,000,000.-) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices.
2. Amendment to article 8 of the Articles.
3. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the sole shareholder represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second Resolution:

The Meeting resolves to change the disposition related to the representation of the Company and therefore amend the articles 8 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, as defined by the general meeting of the shareholder(s).

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at EUR 1,300.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le onzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique (l'Associé unique) de SuDel Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 98995 et ayant un capital social de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) (la Société). La Société a été constituée le 09 février 2004 suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 23 mars 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 328 page 15710. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés la dernière fois le 15 octobre 2004 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à

Luxembourg, publié le 27 octobre 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1080 page 51795.

A comparu:

NINEVILLE Limited, une société régie selon les lois des Îles Vierge Britannique, ayant son siège social au Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Tortola sous le numéro 394732,

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 juin 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter que:

I. vingt mille (20.000) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) par part sociale, représentant l'entière du capital social votant de la Société d'un montant de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) sont dûment représentées à cette Assemblée, laquelle est partant régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Modification de l'article 8 des Statuts.
3. Divers.

III. L'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'intégralité du capital social votant de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de changer la disposition relative à la représentation de la Société et décide donc de modifier l'article 8 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, comme défini par l'assemblée générale des associés.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la notice de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement.

Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.300.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32921. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107934/193.

(140128385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

M.M.J. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 63, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 188.820.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trois juillet.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Manuel Armindo MONTEIRO DA COSTA, cuisinier, né à Miragaia/Porto (Portugal), le 3 mars 1965, demeurant à L-2230 Luxembourg, 63, rue du Fort Neipperg.

2.- Julio Domingos GONÇALVES FERREIRA MAIA, ouvrier, né à Vila do Conde (Portugal), le 26 novembre 1973, demeurant à F-57710 Aumetz, 17, rue des Jardins.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de M.M.J. SARL

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet les activités et services commerciaux comme par exemple le commerce de machines de distribution ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Manuel Armindo MONTEIRO DA COSTA, cuisinier, né à Miragaia/Porto (Portugal), le 3 mars 1965, demeurant à L-2230 Luxembourg, 63, rue du Fort Neipperg, cinquante parts	50
2.- Julio Domingos GONÇALVES FERREIRA MAIA, ouvrier, né à Vila do Conde (Portugal), le 26 novembre 1973, demeurant à F-57710 Aumetz, 17, rue des Jardins, cinquantes parts	50
Total: Cent parts	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2230 Luxembourg, 63, rue du Fort Neipperg.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Manuel Armindo MONTEIRO DA COSTA, cuisinier, né à Miragaia/Porto (Portugal), le 3 mars 1965, demeurant à L-2230 Luxembourg, 63, rue du Fort Neipperg, gérant technique.

2.- Julio Domingos GONÇALVES FERREIRA MAIA, ouvrier, né à Vila do Conde (Portugal), le 26 novembre 1973, demeurant à F-57710 Aumetz, 17, rue des Jardins, gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Monteiro da Costa, Gonçalves Ferreira Maia et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juillet 2014. Relation LAC/2014/32433. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2014107734/73.

(140128863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Monier Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 148.539.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of July.

Before, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Monier Holdings S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 148539, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 7 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 27 October 2009, number 2104 and 2105. The articles of association have been amended for the last time on 4 July 2014 pursuant to a deed of the same Maître Jean-Joseph Wagner, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The meeting was opened at 4:30 p.m. CET with Mr. Carsten Opitz, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Louis-Foulques Servajeau-Hilst, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Georg Gerstberger, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Reduction of the Company's share capital by an amount of five thousand fifty-five Euros and twenty-four cents of a Euro (EUR 5,055.24) in order to bring it from its current amount of one hundred thirty-one thousand five hundred sixteen euro and forty-five cent (EUR 131,516.45) down to a new amount of one hundred twenty-six thousand four hundred sixty-one euro and twenty-one cent (EUR 126,461.21), through the cancellation of twenty-one thousand sixty-seven point four nine two six (21,067.4926) class A1 shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, twenty-one thousand sixty-seven point four nine two six (21,067.4926) class A2 shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, twenty-one thousand sixty-seven point four nine two six (21,067.4926) class A3 shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, twenty-one thousand sixty-seven point four nine two six (21,067.4926) class A4 shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, twenty-one thousand sixty-seven point five zero seven four (21,067.5074) class A5 shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, twenty-one thousand sixty-seven point five zero seven four (21,067.5074) class A6 shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, twenty-one thousand sixty-seven point five zero seven four (21,067.5074) class A7 shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, twenty-one thousand sixty-seven point five zero seven four (21,067.5074) class A8 shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, one hundred and sixty-eight thousand four hundred and ninety-two (168,492) class B shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, and one hundred and sixty-eight thousand four hundred and ninety-two (168,492) class C shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each; and

2. Full restatement of the Company's articles of association.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the numbers of the shares owned by them are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That out of thirteen million one hundred and fifty-one thousand six hundred and forty-five (13,151,645) shares representing the whole corporate capital, eight million five hundred and seventy-eight thousand three hundred twenty-nine point six zero eight eight (8,578,329.6088) shares are present or represented at the present meeting duly convened by convening notice sent to all shareholders by registered mail on 26 June 2014.

IV. That the present meeting, representing sixty-five point twenty-three (65,23%) of the share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the Items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to reduce the Company's share capital by an amount of three thousand three hundred sixty-nine Euros and eighty-four cent (EUR 3,369.84) in order to bring it from its current amount of one hundred thirty-one thousand five hundred sixteen euro and forty-five cent (EUR 131,516.45) down to a new amount of one hundred twenty-eight thousand one hundred forty-six Euro and sixty-one cent (EUR 128,146.61), through the cancellation of one hundred and sixty-eight thousand four hundred and ninety-two (168,492) class B shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, and one hundred and sixty-eight thousand four hundred and ninety-two (168,492) class C shares, having

a par value of one cent (EUR 0.01) each redeemed by the Company from Monier Cayman Management Limited, an exempted company under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the General Registry Cayman Islands under registration number 238129 ("Cayco"), at an aggregate redemption price of ten million two hundred eighteen thousand four hundred and five euro and sixty-eight cent (EUR 10,218,405.68) (respectively, the "B and C Share Redemption" and the "B and C Share Redemption Price").

The availability to the Company of sufficient distributable funds to proceed with the B and C Share Redemption at the B and C Share Redemption Price has been evidenced to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders notes that further to the B and C Share Redemption, Cayco declares to waive a portion of the B and C Share Redemption Price in the amount of five million six hundred and thirty-four thousand three hundred and forty-two euro and seventy-six cents (EUR 5,634,342.76).

The general meeting then further resolves to reduce the Company's share capital by an amount of one thousand six hundred eighty-five Euros and forty cent (EUR 1,685.40) in order to bring it from its current amount of one hundred twenty-eight thousand one hundred forty-six Euro and sixty-one cent (EUR 128,146.61) down to a new amount of one hundred twenty-six thousand four hundred sixty-one Euro and twenty-one cent (EUR 126,461.21), through the cancellation of twenty-one thousand sixty-seven point four nine two six (21,067.4926) class A1 shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, twenty-one thousand sixty-seven point four nine two six (21,067.4926) class A2 shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, twenty-one thousand sixty-seven point four nine two six (21,067.4926) class A3 shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, twenty-one thousand sixty-seven point four nine two six (21,067.4926) class A4 shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, twenty-one thousand sixty-seven point five zero seven four (21,067.5074) class A5 shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, twenty-one thousand sixty-seven point five zero seven four (21,067.5074) class A6 shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, twenty-one thousand sixty-seven point five zero seven four (21,067.5074) class A7 shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, twenty-one thousand sixty-seven point five zero seven four (21,067.5074) class A8 shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, redeemed from Cayco immediately following the above mentioned Redemption and Waiver at an aggregate redemption price of five million one hundred and ten thousand six hundred and fifty-eight euro and thirty-six cents (EUR 5,110,658.36) (respectively, the "A Share Redemption" and the "A Share Redemption Price").

The availability to the Company of sufficient distributable funds to proceed with the A Share Redemption at the A Share Redemption Price has been evidenced to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders notes that further to the A Share Redemption, Cayco declares to waive the portion of the A Share Redemption Price corresponding to the par value of the redeemed class A1 to A8 shares, aggregating to one thousand six hundred and eighty-five euro and forty cents (EUR 1,685.40).

Second resolution

The general meeting resolves to amend and fully restate the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office - Shareholders' liability

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Monier Holdings S.C.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, including, but not limited to, existing loans, claims or receivables as well as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, the Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. Within the same restriction as in 3.2, the Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the General Partner.

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution adopted at the general meeting of the shareholders (the "General Meeting of Shareholders"), adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

Art. 5. Shareholders' liability. The Company's general partner (Monier Holdings GP S.A.) (the "General Partner") shall be personally and indefinitely liable for all corporate liabilities which cannot be paid out of the Company's assets. Any other shareholder (associé commanditaire) shall only be liable up to the amount of his/her/its commitment to the Company.

B. Definitions

Art. 6. Defined Terms.

- 6.1. "Audited Accounts" means the most recent audited consolidated financial statements of the Company;
- 6.2. "Class A Shareholders" means the holders of Class A Shares;
- 6.3. "Class A Shares" means, as applicable, all or any of the Class A1, the Class A2, the Class A3, the Class A4, the Class A5, the Class A6, the Class A7 and the Class A8 Shares in the capital of the Company;
- 6.4. "Class A1 Shares" means the Class A1 ordinary shares in the capital of the Company;
- 6.5. "Class A2 Shares" means the Class A2 ordinary shares in the capital of the Company;
- 6.6. "Class A3 Shares" means the Class A3 ordinary shares in the capital of the Company;
- 6.7. "Class A4 Shares" means the Class A4 ordinary shares in the capital of the Company;
- 6.8. "Class A5 Shares" means the Class A5 ordinary shares in the capital of the Company;
- 6.9. "Class A6 Shares" means the Class A6 ordinary shares in the capital of the Company;
- 6.10. "Class A7 Shares" means the Class A7 ordinary shares in the capital of the Company;
- 6.11. "Class A8 Shares" means the Class A8 ordinary shares in the capital of the Company;
- 6.12. "Distribution" has the meaning set forth in article 25 of these articles of association;
- 6.13. "General Partner" shall have the meaning set forth in article 5 of these articles of association;
- 6.14. "Group" means the Company, its General Partner, or any of its subsidiaries;
- 6.15. "Share" means any Class A1 Share, Class A2 Share, Class A3 Share, Class A4 Share, Class A5 Share, Class A6 Share, Class A7 Share or Class A8 Share;

C. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and transfer of shares

Art. 7. Share capital.

7.1. Issued share capital

7.1.1. The Company's issued share capital is set at one hundred twenty-six thousand four hundred sixty-one Euro and twenty-one Cents (EUR 126,461.21), consisting of:

- (i) one million five hundred eighty thousand seven hundred sixty-five point five zero seven four (1,580,765.5074) Class A1 Shares (including one (1) management share) having a par value of one Cent (EUR 0.01) each;
- (ii) five hundred eighty thousand seven hundred sixty-four point five zero seven four (1,580,764.5074) Class A2 Shares, having a par value of one Cent (EUR 0.01) each;
- (iii) five hundred eighty thousand seven hundred sixty-four point five zero seven four (1,580,764.5074) Class A3 Shares, having a par value of one Cent (EUR 0.01) each;

(iv) five hundred eighty thousand seven hundred sixty-four point five zero seven four (1,580,764.5074) Class A4 Shares, having a par value of one Cent (EUR 0.01) each;

(v) five hundred eighty thousand seven hundred sixty-five point four nine two six (1,580,765.4926) Class A5 Shares, having a par value of one Cent (EUR 0.01) each;

(vi) five hundred eighty thousand seven hundred sixty-five point four nine two six (1,580,765.4926) Class A6 Shares, having a par value of one Cent (EUR 0.01) each;

(vii) five hundred eighty thousand seven hundred sixty-five point four nine two six (1,580,765.4926) Class A7 Shares, having a par value of one Cent (EUR 0.01) each; and

(viii) five hundred eighty thousand seven hundred sixty-five point four nine two six (1,580,765.4926) Class A8 Shares, having a par value of one Cent (EUR 0.01) each.

7.1.2. All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these articles of association, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter.

7.1.3. Under the terms and conditions provided by law and notwithstanding the authorization granted to the General Partner in Article 7.2 of these articles of association ("Authorized Share Capital"), the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

7.1.4. The capital of the Company may be reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

7.2. Authorized share capital

7.2.1. The Company's Authorized Share Capital, excluding the issued share capital, is set at four million four hundred eighty-five thousand nine hundred three Euro and twenty Cent (EUR 4,485,903.20) represented by:

(i) fifty-six million seventy-three thousand seven hundred ninety (56,073,790) Class A1 Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each,

(ii) fifty-six million seventy-three thousand seven hundred ninety (56,073,790) Class A2 Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each,

(iii) fifty-six million seventy-three thousand seven hundred ninety (56,073,790) Class A3 Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each,

(iv) fifty-six million seventy-three thousand seven hundred ninety (56,073,790) Class A4 Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each,

(v) fifty-six million seventy-three thousand seven hundred ninety (56,073,790) Class A5 Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each,

(vi) fifty-six million seventy-three thousand seven hundred ninety (56,073,790) Class A6 Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each,

(vii) fifty-six million seventy-three thousand seven hundred ninety (56,073,790) Class A7 Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and

(viii) fifty-six million seventy-three thousand seven hundred ninety (56,073,790) Class A8 Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

7.2.2. During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorized share capital pursuant to this Article 7.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the General Partner be and is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as he/she/it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

7.2.3. This authorization may be renewed once or several times by a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

7.2.4. The Company's authorized share capital may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 8. Shares.

8.1. The Company's share capital is divided into Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares, Class A7 Shares and Class A8 Shares, each of them having the same par value.

(1) The Class A 1 Shares

(a) All Class A1 Shares shall be identical in all respects. All Class A1 Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class A1 Shares. All Class A1 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A1 Shares is reduced.

(b) Each class A1 share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(2) The Class A 2 Shares

(a) All Class A2 Shares shall be identical in all respects. All Class A2 Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class A2 Shares. All Class A2 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A2 Shares is reduced.

(b) Each class A2 share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(3) The Class A 3 Shares

(a) All Class A3 Shares shall be identical in all respects. All Class A3 Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class A3 Shares. All Class A3 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A3 Shares is reduced.

(b) Each class A3 share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(4) The Class A4 Shares

(a) All Class A4 Shares shall be identical in all respects. All Class A4 Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class A4 Shares. All Class A4 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A4 Shares is reduced.

(b) Each class A4 share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(5) The Class A5 Shares

(a) All Class A5 Shares shall be identical in all respects. All Class A5 Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class A5 Shares. All Class A5 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A5 Shares is reduced.

(b) Each class A5 share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(6) The Class A6 Shares

(a) All Class A6 Shares shall be identical in all respects. All Class A6 Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class A6 Shares. All Class A6 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A6 Shares is reduced.

(b) Each class A6 share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(7) The Class A7 Shares

(a) All Class A7 Shares shall be identical in all respects. All Class A7 Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class A7 Shares. All Class A7 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A7 Shares is reduced.

(b) Each class A7 share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(8) The Class A8 Shares

(a) All Class A8 Shares shall be identical in all respects. All Class A8 Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class A8 Shares. All Class A8 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A8 Shares is reduced.

(b) Each class A8 share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

8.2. All shares are redeemable shares. Redeemable shares have the same voting rights as non-redeemable shares. Subscribed and fully paid-in redeemable shares shall be redeemable upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made

with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

8.3. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital, subject to the provisions of article 25 of these articles of association.

8.4. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding any shareholder shall not cause the Company's dissolution, without prejudice to article 19 of these articles of association.

8.5. The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

8.6. The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

8.7. Shares may be issued in denominations of less than one share.

Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares.

8.8. The Class A1, Class A2, Class A3, Class A4, Class A5, Class A6, Class A7, Class A8, Class B and Class C shares shall not be convertible into other classes of shares.

8.9. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

8.10. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made (i) first from the class A classes of shares in the reverse numerical order (starting with class A8, followed by class A7, then by class A6, and so on), and (ii) if no more class A classes of shares are in existence, in alphabetical order, i.e. starting with the Class B Shares, followed by the Class C Shares.

8.11. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 8.10, such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Partner) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

8.12. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

8.13. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the General Partner on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares. The Total Cancellation Amount for each of the classes of the Class A8 Shares, Class A7 Shares, Class A6 Shares, Class A5 Shares, Class A4 Shares, Class A3 Shares, Class A2 Shares, Class A1 Shares, Class B Shares and Class C Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Partner provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

8.14. The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits and share premium) to the extent the shareholders of the relevant class of shares would have been entitled to dividend distributions according to article 25 of these articles of association, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts, and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits and share premium); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

8.15. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 9. Register of shares.

9.1. A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to Article 10.4. of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

9.2. Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 10. Ownership and transfer of shares.

10.1. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the General Partner, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

10.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company.

The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

10.3. Without prejudice to the fact that the General Partner must at all time hold at least one Class A Share of the Company, the shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law. The General Partner may only transfer the sole share or the entirety of shares held by him/her/it, as the case may be, inter vivos or in the event of death, to a successor manager, to be appointed by the General Meeting of Shareholders in the manner required for an amendment of these articles of association.

10.4. Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which the General Partner may record such transfer in the register of shares.

10.5. The Company, through the General Partner, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

General meeting of shareholders

Art. 11. Powers of the general meeting of shareholders.

11.1. The shareholders exercise their collective rights in the General Meeting of Shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

11.2. The General Meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. To the extent permitted by law, all resolutions shall be validly adopted only if approved by the General Partner.

Art. 12. Convening general meetings of shareholders.

12.1. The General Meeting of Shareholders of the Company may at any time be convened by the General Partner or by the board of statutory auditors, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

12.2. The General Meeting of Shareholders must be convened by the General Partner or by the board of statutory auditors, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the General Partner or to the board of statutory auditors by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the General Meeting of Shareholders must be convened by the General Partner or by the board of statutory auditors in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

12.3. The General Partner or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene an annual General Meeting of Shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts, which shall be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual General Meeting of Shareholders is held on the second Tuesday of May at 10.30 a.m. If such day is a legal holiday, the annual General Meeting of Shareholders must be held on the next following business day.

12.4. The convening notice for any General Meeting of Shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

12.5. One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any General Meeting of Shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

12.6. If all the shareholders are present or represented at a General Meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the General Meeting of Shareholders may be held without prior notice.

Art. 13. Conduct of general meetings of shareholders.

13.1. A board of the meeting shall be formed at any General Meeting of Shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the General Meeting of Shareholders and who need not be shareholders. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable

rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

13.2. An attendance list must be kept at any General Meeting of Shareholders.

13.3. Quorum Unless otherwise required by law or by these articles of association, the quorum for the transaction of business (other than adjournments) at a General Meeting of Shareholders shall be persons present holding (or representing) 20% of the Class A Shares; provided that if a General Meeting of Shareholders is adjourned as a result of a failure to obtain a quorum, a second meeting may be convened (subject to at least eight days calendar notice to the shareholders) where no quorum shall be required to validly act and deliberate.

13.4. Vote

13.4.1. Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

13.4.2. Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a General Meeting of Shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.5. A shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

13.6. Any shareholder who participates in a General Meeting of Shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. The attendance of such shareholder to that meeting shall be recorded in the relevant attendance list by the board of the meeting.

13.7. The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any General Meeting of Shareholders.

Art. 14. Amendment of the articles of association.

14.1. Subject to the terms and conditions permitted by law, these articles of association may be amended by a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

14.2. Any amendment of these articles of association will only be validly adopted, if approved by the General Partner, save as otherwise provided herein.

Art. 15. Adjourning general meetings of shareholders.

15.1. Subject to the terms and conditions of the law, the General Partner may adjourn any General Meeting of Shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The General Partner must adjourn any General Meeting of Shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a General Meeting of Shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 16. Minutes of general meetings of shareholders.

16.1. The board of any General Meeting of Shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

16.2. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the General Partner.

Management

Art. 17. General Partner's powers.

17.1. The Company shall be managed by the General Partner. The other shareholders shall neither participate in, nor interfere with the Company's management and shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity.

17.2. The General Partner is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the General Meeting of Shareholders.

17.3. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 18. Replacement of the General Partner. The General Partner may be revoked and replaced at any time, without notice and without cause by a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, with the approval of the General Partner to be revoked being necessary.

Art. 19. Vacancy in the General Partner's office. In the event of death, legal incapacity or otherwise, preventing the General Partner from acting as Company's manager, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the board of statutory auditors appoints, without undue delay, an administrator, who need not be a shareholder, in order that he/she/it effect urgent acts and simple administrative acts, until a General Meeting of Shareholders is held, which such administrator shall in such case convene within fifteen (15) days from his/her/its appointment. At such general meeting, the shareholders shall resolve on the appointment of a successor to the General Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved or shall change its legal form.

Art. 20. Resolutions in Writing.

20.1. The General Partner shall draw and sign resolutions in writing of its resolutions.

20.2. Any copy and any excerpt of such original resolutions in writing to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the General Partner.

Art. 21. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the General Partner or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the General Partner.

Supervision

Art. 22. Statutory auditors - independent auditors.

22.1. The operations of the Company shall be supervised by a board of statutory auditors consisting of at least three (3) members, shareholders or not, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor.

22.2. The General Meeting of Shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the General Meeting of Shareholders.

22.3. Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the General Meeting of Shareholders.

22.4. In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the General Partner must convene the General Meeting of Shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

22.5. The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

22.6. The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

22.7. The board of statutory auditors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

22.8. Written notice of any meeting of the board of statutory auditors must be given to the statutory auditors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each statutory auditor in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of statutory auditors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of statutory auditors are present or represented at a meeting of the board of statutory auditors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

22.9. The chairman of the board of statutory auditors shall preside at all meeting of the board of statutory auditors. In his/her/its absence, the board of statutory auditors may appoint another statutory auditor as chairman pro tempore.

22.10. Quorum

The board of statutory auditors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of statutory auditors.

22.11. Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of statutory auditors. The chairman shall not have a casting vote.

22.12. Any statutory auditor may act at any meeting of the board of statutory auditors by appointing any other statutory auditor as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any statutory auditor may represent one or several of his/her/its colleagues.

22.13. Any statutory auditors who participates in a meeting of the board of statutory auditors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such statutory auditor's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of statutory auditors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

22.14. The board of statutory auditors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of statutory auditors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all statutory auditors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

22.15. The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of statutory auditors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

22.16. Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of statutory auditors or by any two of its members.

22.17. If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the board of statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the General Meeting of Shareholders, which determines the term of his/her/their office.

Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 23. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 24. Profits.

24.1. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions, represents the net annual profit of the Company.

24.2. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

24.3. Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

24.4. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

24.5. Under the terms and conditions provided by law, the balance of the net profit may exclusively be distributed to the shareholders in accordance with the provisions of article 25 below.

Art. 25. Distributions.

25.1. Profit distributions, as decided from time to time by the General Meeting of Shareholders, in accordance with Article 24.5. of these articles of association (each a "Distribution"), shall be allocated amongst the holders of Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares, Class A7 Shares and Class A8 Shares in the following manner:

25.1.1. General allocations to Class A Shares

(i) The holders of Class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to each Distribution in an amount of zero point twelve per cent (0.12%) of the nominal value of the Class A1 Shares held by them;

(ii) The holders of Class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to each Distribution in an amount of zero point thirteen per cent (0.13%) of the nominal value of the Class A2 Shares held by them, then

(iii) The holders of Class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to each Distribution in an amount of zero point fourteen per cent (0.14%) of the nominal value of the Class A3 Shares held by them, then

(iv) The holders of Class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to each Distribution in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class A4 Shares held by them, then

(v) The holders of Class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to each Distribution in an amount of zero point sixteen per cent (0.16%) of the nominal value of the Class A5 Shares held by them, then The holders of Class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to each Distribution in an amount of zero point seventeen per cent (0.17%) of the nominal value of the Class A5 Shares held by them, then

(vi) The holders of Class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to each Distribution in an amount of zero point eighteen per cent (0.18%) of the nominal value of the Class A6 Shares held by them, and then

(vii) The holders of Class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to each Distribution in an amount of zero point nineteen per cent (0.19%) of the nominal value of the Class A7 Shares.

25.1.2. Distribution of remainder

The holders of the last numerical class of Class A Shares existing at such time (i.e. beginning with the Class A8 Shares, if no Class A8 Shares are in existence, with the Class A7 Shares, and so on) shall be entitled to receive the remainder of any Distributions further to their allocation in accordance with article 25.1.1. of these articles of association, and the remainder of any Distributions shall be distributed to such holders of Class A Shares of a relevant class pro rata based on the number of Shares held by each such holder in the relevant last numerical class of Class A Shares.

Art. 26. Interim dividends - Share premium. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholders by a resolution of the General Meeting of Shareholders or of the General Partner, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

Liquidation

Art. 27. Liquidation.

27.1. Without prejudice to article 2 of these articles of association, in the event of a loss of half of the Company's issued share capital, the General Partner shall convene a General Meeting of Shareholders, to be held within a period not exceeding two (2) months from the date at which such loss has been or should have been ascertained by the General Partner. In such case, the General Meeting of Shareholders shall deliberate on the Company's dissolution, as deemed suitable, in the manner required for an amendment of these articles of association.

27.2. The same rules shall apply in case of a loss of at least three quarters of the Company's issued share capital, provided that, in such case, dissolution shall only take place if approved by one fourth of the votes validly cast at the general meeting.

27.3. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the General Meeting of Shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

27.4. Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions. At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the shareholders will be paid into the Caisse des Consignation, which keep them available for the benefit of the relevant shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg.

Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

There being no further points on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing persons, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois de juillet.

par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Monier Holdings S.C.A., une société en commandite par actions constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148539, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean-Joseph Wagner en date du 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 27 octobre 2009 numéros 2104 et 2105. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire Maître Jean-Joseph Wagner, en date du 4 juillet 2014, acte non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

L'assemblée a été ouverte à 16:30 heures sous la présidence de Monsieur Carsten Opitz, résidant à Luxembourg;

lequel a désigné comme secrétaire Monsieur Louis-Foulques Servajean-Hilst, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu Monsieur Georg Gerstberger, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

L'assemblée étant ainsi constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinq mille cinquante-cinq euros et vingt-quatre centimes (EUR 5.055,24) afin de le porter de son montant actuel de cent trente et un mille cinq cent seize euros et quarante-cinq centimes (EUR 131.516,45) à un nouveau montant de cent vingt-six mille quatre cent soixante et un euros et vingt et un centimes (EUR 126.461,21) (EUR 126.461,21) par l'annulation de vingt et un mille soixante-sept virgule quatre neuf deux six (21.067,4926) actions de catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, vingt et un mille soixante-sept virgule quatre neuf deux six (21.067,4926) actions de catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, vingt et un mille soixante-sept virgule quatre neuf deux six (21.067,4926) actions de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, vingt et un mille soixante-sept virgule quatre neuf deux six (21.067,4926) actions de catégorie A4 ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, vingt et un mille soixante-sept virgule cinq zéro sept quatre (21.067,5074) actions de catégorie A5 ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, vingt et un mille soixante-sept virgule cinq zéro sept quatre (21.067,5074) actions de catégorie A6 ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, vingt et un mille soixante-sept virgule cinq zéro sept quatre (21.067,5074) actions de catégorie A7 ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, vingt et un mille soixante-sept virgule cinq zéro sept quatre (21.067,5074) actions de catégorie A8 ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze (168.492) actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze (168.492) actions de catégorie C ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune; et

2. Refonte complète des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les personnes comparantes, resteront jointes à cet acte.

III. Que d'un nombre total de treize millions cent cinquante et un mille six cent quarante-cinq (13.151.645) actions, huit millions cinq cent soixante-dix-huit mille trois cent vingt-neuf virgule six zéro huit huit (8.578.329,6088) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée et que l'assemblée a été dûment convoquée par lettre recommandée, envoyée en date du 26 juin 2014.

IV- Que la présente assemblée, réunissant soixante-quatre virgule vingt-trois (65.23)% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois mille trois cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-quatre centimes (EUR 3.369,84) afin de le porter de son montant actuel de cent trente et un mille cinq cent seize euros et quarante-cinq centimes (EUR 131.516,45) à un nouveau montant de cent vingt-huit mille cent quarante-six euros et soixante et un centimes (EUR 128.146,61) par l'annulation de cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze (168.492) actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze (168.492) actions de catégorie C ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, rachetées par la Société à Monier Cayman Management Limited, une société exemptée existante sous les lois des Iles Caimans, ayant son siège social sis Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 1902 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9905, Cayman Islands, immatriculée auprès du General Registry Cayman Islands sous le numéro 238129 («Cayco»), à un prix total de rachat de dix millions deux cent dix-huit mille quatre cent cinq euros et soixante-huit centimes (EUR 10.218.405,68) (ci-après, le «Rachat des Actions de Catégorie B et C» et le «Prix de Rachat des Actions de Catégorie B et C» respectivement).

La disponibilité de réserves distribuables suffisantes permettant à la Société de procéder au Rachat des Actions de Catégorie B et C au Prix de Rachat des Actions de Catégorie B et C a été démontrée au notaire instrumentant.

L'assemblée générale des actionnaires note que suite au Rachat des Actions de Catégorie B et C, Cayco déclare renoncer à une partie du Prix de Rachat des Actions de Catégorie B et C d'un montant de cinq million six cent trente-quatre mille trois cent quarante-deux euros et soixante-seize centimes (EUR 5.634.342,76).

L'assemblée générale décide ensuite de réduire le capital social de la Société d'un montant de mille six cent quatre-vingt-cinq euros et quarante centimes (EUR 1.685,40) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-huit mille cent quarante-six euros et soixante et un centimes (EUR 128.146,61) à un nouveau montant de cent vingt-six mille quatre cent soixante et un euros et vingt et un centimes (EUR 126.461,21) par l'annulation de vingt et un mille soixante-sept virgule quatre neuf deux six (21.067,4926) actions de catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, vingt et un mille soixante-sept virgule quatre neuf deux six (21.067,4926) actions de catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, vingt et un mille soixante-sept virgule quatre neuf deux six (21.067,4926) actions de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, vingt et un mille soixante-sept virgule quatre neuf deux six (21.067,4926) actions de catégorie A4 ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, vingt et un mille soixante-sept virgule cinq zéro sept quatre (21.067,5074) actions de catégorie A5 ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, vingt et un mille soixante-sept virgule cinq zéro sept quatre (21.067,5074) actions de catégorie A6 ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, vingt et un mille soixante-sept virgule cinq zéro sept quatre (21.067,5074) actions de catégorie A7 ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, vingt et un mille soixante-sept virgule cinq zéro sept quatre (21.067,5074) actions de catégorie A8 ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze (168.492) actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze (168.492) actions de catégorie C ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune; et

(21.067,4926) actions de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, vingt et un mille soixante-sept virgule quatre neuf deux six (21.067,4926) actions de catégorie A4 ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, vingt et un mille soixante-sept virgule cinq zéro sept quatre (21.067,5074) actions de catégorie A5 ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, vingt et un mille soixante-sept virgule cinq zéro sept quatre (21.067,5074) actions de catégorie A6 ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, vingt et un mille soixante-sept virgule cinq zéro sept quatre (21.067,5074) actions de catégorie A7 ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, vingt et un mille soixante-sept virgule cinq zéro sept quatre (21.067,5074) actions de catégorie A8 ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, rachetées par la Société à Cayco à un prix total de rachat de cinq millions cent dix mille six cent cinquante-huit euros et trente-six centimes (EUR 5.110.658,36) (ci-après, le «Rachat des Actions de Catégorie A» et le «Prix de Rachat des Actions de Catégorie A» respectivement).

La disponibilité de réserves distribuables suffisantes permettant à la Société de procéder au Rachat des Actions de Catégorie A au Prix de Rachat des Actions de Catégorie A a été démontrée au notaire instrumentant.

L'assemblée générale des actionnaires note que suite au Rachat des Actions de Catégorie A, Cayco déclare renoncer à une partie du Prix de Rachat des Actions de Catégorie A correspondant à la somme de la valeur nominale de toutes les actions de catégorie A1 à A8 d'un montant total de mille six cent quatre-vingt-cinq euros et quarante centimes (EUR 1.685,40).

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société afin de leur donner la teneur qui suit:

A. «Nom - Durée - Objet - Siège social - Responsabilité des actionnaires

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination "Monier Holdings S.C.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, y compris, mais non limité à des prêts existants, des créances et des effets ainsi que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 Etant entendu que la Société ne participera à aucune transaction qui pourra être qualifiée d'activité réglementée du secteur financier, la Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 Dans les mêmes limites que celles prévues sous 3.2, la société pourra réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- lever des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et,

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du gérant.

Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision prise par l'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée Générale des Actionnaires»), adoptée aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Il peut être créé, par une décision de l'associé commandité, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Responsabilité des actionnaires. L'associé commandité de la société (Monier Holdings GP S.A.) (l'«Associé Commandité») est responsable de l'ensemble des dettes de la Société que les actifs de la Société ne suffisent pas à payer. Les autres actionnaires («Associés Commanditaires») ne seront responsables qu'à hauteur du montant de leur contribution apportée à la Société.

B. Définitions

Art. 6. Termes définis.

- 6.1. «Comptes Audités» signifie les états financiers consolidés et audités de la Société les plus récents;
- 6.2. «Actionnaires de Catégorie A» signifie les détenteurs des Actions de Catégorie A.
- 6.3. «Actions de catégorie A» signifie, le cas échéant, une ou toutes les Actions de Catégorie A1, les Actions de Catégorie A2, les Actions de Catégorie A3, les Actions de Catégorie A4, les Actions de Catégorie A5, les Actions de Catégorie A6, les Actions de Catégorie A7 et les Actions de Catégorie A8 dans le capital de la Société;
- 6.4 «Actions de Catégorie A1» signifie les actions ordinaires de Catégorie A1 dans le capital social de la Société.
- 6.5 «Actions de Catégorie A2» signifie les actions ordinaires de Catégorie A2 dans le capital social de la Société.
- 6.6 «Actions de Catégorie A3» signifie les actions ordinaires de Catégorie A3 dans le capital social de la Société.
- 6.7 «Actions de Catégorie A4» signifie les actions ordinaires de Catégorie A4 dans le capital social de la Société.
- 6.8 «Actions de Catégorie A5» signifie les actions ordinaires de Catégorie A5 dans le capital social de la Société.
- 6.9 «Actions de Catégorie A6» signifie les actions ordinaires de Catégorie A6 dans le capital social de la Société.
- 6.10 «Actions de Catégorie A7» signifie les actions ordinaires de Catégorie A7 dans le capital social de la Société.
- 6.11 «Actions de Catégorie A8» signifie les actions ordinaires de Catégorie A8 dans le capital social de la Société.
- 6.12 «Distribution» a la signification exposée à l'Article 25 des présents statuts;
- 6.13 «Associé Commandité» a la signification indiquée à l'Article 5 des présents statuts;
- 6.14 «Groupe» signifie la Société, son Associé Commandité ou n'importe laquelle de ses filiales;
- 6.15 «Actions» signifie toute Action de Catégorie A1, A2, A3, A4, A5, A6, A7 ou A8;

Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et transfert des actions

Art. 7. Capital social.

7.1. Capital social émis

7.1.1 La Société a un capital social émis de cent vingt-six mille quatre cent soixante et un euros et vingt et un centimes (EUR 126.461,21), représenté par:

(i) un million cinq cent quatre-vingt mille sept cent soixante-cinq virgule cinq zéro sept quatre (1.580.765,5074) Actions de Catégorie A1 (y compris une (1) action de commandité), ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(ii) un million cinq cent quatre-vingt mille sept cent soixante-quatre virgule cinq zéro sept quatre (1.580.764,5074) Actions de Catégorie A2, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(iii) un million cinq cent quatre-vingt mille sept cent soixante-quatre virgule cinq zéro sept quatre (1.580.764,5074) Actions de Catégorie A3, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(iv) un million cinq cent quatre-vingt mille sept cent soixante-quatre virgule cinq zéro sept quatre (1.580.764,5074) Actions de Catégorie A4, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(v) un million cinq cent quatre-vingt mille sept cent soixante-cinq virgule quatre neuf deux six (1.580.765,4926) Actions de Catégorie A5, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(vi) un million cinq cent quatre-vingt mille sept cent soixante-cinq virgule quatre neuf deux six (1.580.765,4926) Actions de Catégorie A6, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(vii) un million cinq cent quatre-vingt mille sept cent soixante-cinq virgule quatre neuf deux six (1.580.765,4926) Actions de Catégorie A7, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et

(viii) un million cinq cent quatre-vingt mille sept cent soixante-cinq virgule quatre neuf deux six (1.580.765,4926) Actions de Catégorie A8, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

7.1.2 Les droits de vote attachés aux Actions devront être exécutés ensemble sauf disposition contraire de la loi ou des statuts, les détenteurs des Actions des catégories d'actions différentes n'auront pas de droit de vote séparément sur quelconque sujet.

7.1.3 Selon les conditions et termes prévus par la loi et nonobstant l'autorisation donnée à l'Associé Commandité à l'article 7.2 des présents statuts ("Capital Social Autorisé"), le capital social émis de la Société pourra être augmenté par

une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

7.1.4 Le capital de la Société pourra être diminué par une résolution des Actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

7.2 Capital social autorisé

7.2.1 Le Capital social autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social émis, est fixé à quatre millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent trois euros et vingt centimes (EUR 4.485.903,20), représenté par:

(i) cinquante-six millions soixante-treize mille sept cent quatre-vingt-dix (56.073.790) Actions de Catégorie A1, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(ii) cinquante-six millions soixante-treize mille sept cent quatre-vingt-dix (56.073.790) Actions de Catégorie A2, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(iii) cinquante-six millions soixante-treize mille sept cent quatre-vingt-dix (56.073.790) Actions de Catégorie A3, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(iv) cinquante-six millions soixante-treize mille sept cent quatre-vingt-dix (56.073.790) Actions de Catégorie A4, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(v) cinquante-six millions soixante-treize mille sept cent quatre-vingt-dix (56.073.790) Actions de Catégorie A5, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(vi) cinquante-six millions soixante-treize mille sept cent quatre-vingt-dix (56.073.790) Actions de Catégorie A6, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(vii) cinquante-six millions soixante-treize mille sept cent quatre-vingt-dix (56.073.790) Actions de Catégorie A7, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et

(viii) cinquante-six millions soixante-treize mille sept cent quatre-vingt-dix (56.073.790) Actions de Catégorie A8, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

7.2.2 Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent Article 7.2 l'Associé Commandité est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et à émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

7.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

7.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 8. Actions.

8.1 Le capital social de la Société est divisé en Actions de Catégorie A1, Actions de Catégorie A2, Actions de Catégorie A3, Actions de Catégorie A4, Actions de Catégorie A5, Actions de Catégorie A6, Actions de Catégorie A7 et Actions de Catégorie A8, ayant chacune la même valeur nominale.

(1) Actions de Catégorie A1

(a) Toutes les actions de Catégorie A1 seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de Catégorie A1 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de Catégorie A1. Les actions de Catégorie A1 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Associé Commandité en décide ainsi, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'actions de Catégorie A1 émises.

(b) Chaque action de Catégorie A1 confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(2) Actions de Catégorie A2

(a) Toutes les actions de Catégorie A2 seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de Catégorie A2 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de Catégorie A2. Les actions de Catégorie A2 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Associé Commandité en décide ainsi, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'actions de Catégorie A2 émises.

(b) Chaque action de Catégorie A2 confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(3) Actions de Catégorie A3

(a) Toutes les actions de Catégorie A3 seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de Catégorie A3 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de Catégorie A3. Les actions de Catégorie A3 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Associé Commandité en décide ainsi, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'actions de Catégorie A3 émises.

(b) Chaque action de Catégorie A3 confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(4) Actions de Catégorie A4

(a) Toutes les actions de Catégorie A4 seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de Catégorie A4 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de Catégorie A4. Les actions de Catégorie A4 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Associé Commandité en décide ainsi, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'actions de Catégorie A4 émises.

(b) Chaque action de Catégorie A4 confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(5) Actions de Catégorie A5

(a) Toutes les actions de Catégorie A5 seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de Catégorie A5 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de Catégorie A5. Les actions de Catégorie A5 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Associé Commandité en décide ainsi, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'actions de Catégorie A5 émises.

(b) Chaque action de Catégorie A5 confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(6) Actions de Catégorie A6

(a) Toutes les actions de Catégorie A6 seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de Catégorie A6 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de Catégorie A6. Les actions de Catégorie A6 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Associé Commandité en décide ainsi, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'actions de catégorie A6 émises.

(b) Chaque action de Catégorie A6 confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(7) Actions de Catégorie A7

(a) Toutes les actions de Catégorie A7 seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de Catégorie A7 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de Catégorie A7. Les actions de Catégorie A7 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Associé Commandité en décide ainsi, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'actions de Catégorie A7 émises.

(b) Chaque action de Catégorie A7 confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(8) Actions de Catégorie A8

(a) Toutes les actions de Catégorie A8 seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de Catégorie A8 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de Catégorie A8. Les actions de Catégorie A8 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Associé Commandité en décide ainsi, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'actions de Catégorie A8 émises.

(b) Chaque action de Catégorie A8 confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

8.2 Toutes les actions sont des actions rachetables. Les actions rachetables confèrent le même droit de vote que les actions non-rachetables.

Les actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le rachat d'actions ne pourra être effectué qu'en ayant recours aux sommes disponibles à la distribution conformément aux dispositions de l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (fonds distribuables, incluant la réserve extraordinaire mise en place suite au versement d'une prime d'émission à la Société) ou en utilisant les produits d'une nouvelle émission d'actions réalisée spécialement en vue du rachat d'actions envisagé. Les actions rachetées ne confèrent pas de droit de vote et ne donnent pas droit aux dividendes ni au boni de liquidation.

8.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital sous réserve des dispositions de l'article 25 des présents statuts.

8.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société sans préjudice de l'article 19 des présents statuts.

8.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

8.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent pas être converties en actions au porteur.

8.7 Des actions peuvent être émises en fractions inférieures à une action. Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, à condition que les actions ne pourront voter que si la somme des fractions d'actions équivaut à une ou plusieurs actions entières.

8.8 Les actions de Catégorie A1, de Catégorie A2, de Catégorie A3, de Catégorie A4, de Catégorie A5, de Catégorie A6, de Catégorie A7, de Catégorie A8, de Catégorie B et de Catégorie C ne sont pas convertibles en d'autres catégories d'actions.

8.9 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires adoptée conformément aux dispositions relatives à la modification des présents statuts.

8.10 Le capital social de la Société pourra être réduit à travers l'annulation d'actions en ce compris par l'annulation d'une ou plusieurs catégories d'actions en rachetant et annulant toutes les actions émises dans la(es) catégorie(s) concernée(s). En cas de rachat et d'annulation de catégories d'actions, de telles annulations et rachats d'actions devront être réalisés (i) d'abord dans l'ordre numérique inversé des actions de catégorie A et ses catégories (en commençant par la catégorie A8, ensuite par la catégorie A7, ensuite par la catégorie A6, et ainsi de suite) et (ii) si il n'existe plus d'actions de catégorie A, dans l'ordre alphabétique (en commençant par les actions de catégorie B, et ensuite les actions de catégorie C).

8.11 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une catégorie d'actions, dans l'ordre prévu à l'article 8.10, cette catégorie d'actions donnera droit aux détenteurs de ces actions, au pro rata de leur participation dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total de l'Annulation tel que déterminé par l'Associé Commandité) et les détenteurs des actions de la catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal au Montant de la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action de la catégorie concernée détenue et annulée.

8.12 La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre d'actions de la catégorie d'actions devant être rachetées et annulées.

8.13 Le Montant Total de l'Annulation sera un montant déterminé par l'Associé Commandité sur la base des comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne saurait être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie d'actions concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des catégories des Actions de Catégorie A8, des Actions de Catégorie A7, des Actions de Catégorie A6, des Actions de Catégorie A5, des Actions de Catégorie A4, des Actions de Catégorie A3, des Actions de Catégorie A2, des Actions de Catégorie A1, des Actions de Catégorie B, et des Actions de Catégorie C, correspondra au Montant Disponible de la catégorie correspondante au moment de l'annulation de ladite catégorie à moins d'une décision contraire de l'Associé Commandité pour autant que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible.

8.14 Le Montant Disponible devra être le montant total du bénéfice net de la Société (en ce compris le bénéfice reporté et les primes d'émission) dans la mesure où les actionnaires de la catégorie d'action considérée auraient eu le droit de bénéficier de distributions de dividendes conformément à l'article 25 des présents statuts, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie d'actions à annuler mais diminué par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à placer en réserve(s) non distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires adéquates et (iii) tous dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué (sans double comptage, pour écarter tout doute) de sorte que: $MD = (BN + B + RC) - (P + RL + DL)$.

Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté et la prime d'émission); B = toutes réserves librement distribuables; RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la catégorie d'actions à annuler; P = toutes pertes (en ce compris les pertes reportées); RL = toutes sommes à placer en réserve(s) non distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts; DL = dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué.

8.15 Suite au rachat ou à l'annulation des Actions de la catégorie considérée la Valeur d'Annulation par Action sera exigible et payable par la Société.

Art. 9. Registre des Actions.

9.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 10.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

9.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société considérera comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 10. Propriété et Transfert d'actions.

10.1 La preuve du titre de propriété concernant les actions peut être établie par l'inscription d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces inscriptions pourront être émis et signés par le gérant, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

10.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

10.3 Sans préjudice du fait que l'Associé Commandité doit, à tout moment, détenir au moins une Action de Catégorie A de la Société, les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi. L'Associé Commandité peut transférer la ou les actions qu'il détient, le cas échéant, inter vivos ou pour cause de mort, à tout commandité qui lui succède qui sera nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les conditions requises pour toute modification des présents statuts.

10.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, en vertu desquels l'Associé Commandité peut enregistrer ladite cession dans le registre des actions.

10.5 La Société, par l'intermédiaire de son Associé Commandité, peut aussi accepter et inscrire dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 11. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

11.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

11.2 L'Assemblée Générale des Actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Dans les limites prévues par la loi, toutes les résolutions sont valablement adoptées si elles sont approuvées par l'Associé Commandité.

Art. 12. Convocation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

12.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par l'Associé Commandité ou par le conseil de surveillance, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

12.2 L'Assemblée Générale des Actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par l'Associé Commandité ou par le conseil de surveillance, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du gérant ou du conseil de surveillance, en y indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'Assemblée Générale des Actionnaires doit être convoquée par l'Associé Commandité ou par le conseil de surveillance afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

12.3 L'Associé Commandité ou le commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer une assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à partir de la clôture de l'année sociale de la Société, qui doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des actionnaires est tenue le deuxième mardi du mois de mai à 10.30 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant.

12.4 L'avis de convocation à toute Assemblée Générale des Actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée. Cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

12.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peuvent requérir du gérant l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale des Actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

12.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 13. Conduite de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

13.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute Assemblée Générale des Actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'Assemblée Générale des Actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue confor-

mément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

13.2 Une liste de présence doit être tenue à toute Assemblée Générale des Actionnaires.

13.3 Quorum

Sauf exigence contraire prévue par la loi ou par les présents statuts, le quorum requis pour les délibérations (autre que les ajournements) de l'Assemblée Générale des Actionnaires sera atteint dès lors que les personnes présentes détiennent (ou représentent) 20 % du capital social émis par la Société; sous réserve que, si une Assemblée Générale des Actionnaires est ajournée suite à une absence de quorum, une deuxième Assemblée Générale des Actionnaires peut être convoquée (sous réserve que les actionnaires soient convoqués au moins huit jours calendaires avant) pour laquelle aucun quorum ne sera requis pour agir et délibérer valablement.

13.4 Vote

13.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

13.4.2 Sauf exigence contraire de la loi ou des présents statuts, les décisions d'une Assemblée Générale des Actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.5 Un actionnaire peut agir à toute Assemblée Générale des Actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration en étant une preuve suffisante. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

13.6 Tout actionnaire qui prend part à une Assemblée Générale des Actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. La présence de cet actionnaire sera mentionnée sur la liste de présence par le bureau de l'assemblée.

13.7 L'Associé Commandité peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 14. Modification des statuts.

14.1 Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

14.2 Toute modification aux présents statuts ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par l'Associé Commandité, sauf disposition contraire des présents statuts.

Art. 15. Report des assemblées générales des actionnaires.

15.1 Sous réserve dispositions de la loi, l'Associé Commandité peut reporter jusqu'à quatre (4) semaines toute Assemblée Générale des Actionnaires déjà engagée, y compris toute Assemblée Générale des Actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le gérant doit reporter toute Assemblée Générale des Actionnaires déjà engagée si tel est demandé par un ou plusieurs actionnaires. Représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une Assemblée Générale des Actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 16. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

16.1 Le bureau de toute Assemblée Générale des Actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

16.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux originaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le gérant.

E. Gestion

Art. 17. Pouvoirs de l'Associé Commandité.

17.1 La société sera gérée par Monier Holdings GP S.A., en sa capacité d'Associé Commandité en charge de la gestion de la société. Les autres actionnaires ne participeront pas et n'interféreront pas dans la gestion de la société et s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société d'une quelconque manière.

17.2 Le gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

17.3 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou par acte sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 18. Remplacement de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité peut être révoqué et remplacé à tout moment, sans préavis ni cause, par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts, avec l'accord de l'Associé Commandité dont le mandat de gérant sera révoqué.

Art. 19. Vacance de l'Associé Commandité. En cas de mort, d'incapacité légale ou de toute autre situation empêchant l'Associé Commandité d'agir en tant que responsable de la gestion de la Société, cette dernière ne sera pas immédiatement dissoute ou mise en liquidation, pour autant que le conseil de surveillance nomme, sans délai, un administrateur, lequel n'aura pas besoin d'être un actionnaire, afin qu'il réalise les actes de gestion urgents et les actes simples administratifs, jusqu'à ce que soit tenue une Assemblée Générale des Actionnaires, que ce responsable convoquera dans un délai de quinze (15) jours suivant sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires nommeront un nouvel Associé Commandité. Faute d'avoir procédé à cette nomination, la Société devra être dissoute ou devra changer de forme légale.

Art. 20. Résolutions écrites.

20.1 L'Associé Commandité devra produire et signer par écrit ses décisions.

20.2 Toute copie et extrait des résolutions écrites originales destinées à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrées à un tiers doivent être signées par le gérant.

Art. 21. Rapports avec les tiers. La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers, en toute circonstance, par la seule signature de l'Associé Commandité ou par la ou les signatures de toute(s) autre(s) personne(s) à qui l'Associé Commandité a octroyé un tel pouvoir de signature.

F. Surveillance de la société

Art. 22. Commissaire(s) aux comptes statutaires- Réviseur(s) d'entreprises.

22.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres, actionnaires ou non, parmi lesquels sera désigné un président. Il désignera également un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être actionnaire ou membre du conseil de surveillance.

22.2 L'Assemblée Générale des Actionnaires détermine le nombre de commissaire(s) aux comptes, nomme ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

22.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

22.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, l'Associé Commandité doit convoquer l'Assemblée Générale des Actionnaires sans délai afin de combler ces vacances.

22.5 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance permanente et de contrôle sur toutes les opérations de la Société.

22.6 Les commissaires aux comptes peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

22.7 Le conseil de surveillance sera convoqué par son président ou par deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans la notification décrite au paragraphe suivant.

22.8 Une notification écrite de toute assemblée du conseil de surveillance sera remise aux commissaires aux comptes au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de l'assemblée par courrier, fax ou courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence devra être précisée dans l'avis de convocation de l'assemblée. Il pourra être renoncé à un avis de convocation par courrier, par fax ou courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une simple copie suffisant à faire foi. Des avis de convocations distincts ne seront pas requis pour les assemblées qui se tiennent à l'heure et aux lieux indiqués dans un programme précédemment adopté par résolution du conseil de surveillance. Aucune convocation ne sera requise si tous les commissaires aux comptes sont présents ou représentés à une assemblée du conseil de surveillance ou si des décisions sont prises par écrits conformément aux présents statuts.

22.9 Le président du conseil de surveillance présidera toutes les assemblées de ce conseil. En son absence, le conseil de surveillance nommera un autre membre du conseil de surveillance en tant que président pro tempore.

22.10 Quorum

Le conseil de surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

22.11 Vote

Les résolutions sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés à cette assemblée, le président n'ayant pas de voix prépondérante.

22.12 Tout membre du conseil de surveillance peut agir lors d'une assemblée de ce conseil en nommant un autre membre en tant que mandataire, par courrier, par fax, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une simple copie faisant foi. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

22.13 Tout membre du conseil de surveillance pourra participer à une réunion du conseil de surveillance au moyen d'une conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant l'identification de ce commissaire aux comptes ainsi qu'à l'ensemble des personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre mutuellement. La participation à une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation à cette assemblée pour les calculs de quorum et majorité. Une assemblée du conseil de surveillance tenue par ces moyens de communication sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

22.14 Le conseil de surveillance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de surveillance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont considérées être adoptées une fois datées et signées par tous les commissaires aux comptes sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication faisant foi. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque commissaire aux comptes, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

22.15 Le secrétaire ou, si aucun secrétaire n'a été nommé, le président rédigera le procès-verbal de l'assemblée du conseil de surveillance, lequel sera signé par le président et le secrétaire, le cas échéant.

22.16 Toute copie et extrait de procès-verbaux originaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers sera signé par le président du conseil de surveillance ou par deux de ses membres.

22.17 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le Registre de Commerce et des Sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, pour la durée prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 23. Exercice social. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 24. Bénéfices.

24.1 Le total de l'actif et le total des produits du compte de résultat, après déduction des frais, coûts, amortissement, charges et provisions, constitue le bénéfice annuel net de la Société.

24.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

24.3 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

24.4 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

24.5 Sous réserve des dispositions de la loi, le surplus du bénéfice net sera exclusivement distribué aux actionnaires, conformément à l'article 25 ci-dessous.

Art. 25. Distributions.

25.1 Les distributions de bénéfices, telles que décidées de temps en temps par l'Assemblée Générale des Actionnaires, conformément aux dispositions de l'Article 24.5 des présents statuts (chacune, une «Distribution»), seront réparties entre les détenteurs d'Actions de Catégorie A1, les détenteurs d'Actions de Catégorie A2, les détenteurs d'Actions de Catégorie A3, les détenteurs d'Actions de Catégorie A4, les détenteurs d'Actions de Catégorie A5, les détenteurs d'Actions de Catégorie A6, les détenteurs d'Actions de Catégorie A7 et les détenteurs d'Actions de Catégorie A8, de la manière suivante:

25.1.1 Attributions générales aux Actions de Catégorie A

(i) Les détenteurs d'Actions de Catégorie A1 recevront des dividendes lors de chaque Distribution d'un montant égal à zéro virgule douze pourcent (0,12%) de la valeur nominale des actions de Catégorie A1 qu'ils détiennent;

(ii) Les détenteurs d'Actions de Catégorie A2 recevront des dividendes lors de chaque Distribution d'un montant égal à zéro virgule treize pourcent (0,13%) de la valeur nominale des actions de Catégorie A2 qu'ils détiennent;

(iii) Les détenteurs d'Actions de Catégorie A3 recevront des dividendes lors de chaque Distribution d'un montant égal à zéro virgule quatorze pourcent (0,14%) de la valeur nominale des actions de Catégorie A3 qu'ils détiennent;

(iv) Les détenteurs d'Actions de Catégorie A4 recevront des dividendes lors de chaque Distribution d'un montant égal à zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des actions de Catégorie A4 qu'ils détiennent;

(v) Les détenteurs d'Actions de Catégorie A5 recevront des dividendes lors de chaque Distribution d'un montant égal à zéro virgule seize pourcent (0,16%) de la valeur nominale des actions de Catégorie A5 qu'ils détiennent;

(vi) Les détenteurs d'Actions de Catégorie A6 recevront des dividendes lors de chaque Distribution d'un montant égal à zéro virgule dix-sept pourcent (0,17%) de la valeur nominale des actions de Catégorie A6 qu'ils détiennent;

(vii) Les détenteurs d'Actions de Catégorie A7 recevront des dividendes lors de chaque Distribution d'un montant égal à zéro virgule dix-huit pourcent (0,18%) de la valeur nominale des actions de Catégorie A7 qu'ils détiennent;

(viii) Les détenteurs d'Actions de Catégorie A8 recevront des dividendes lors de chaque Distribution d'un montant égal à zéro virgule dix-neuf pourcent (0,19%) de la valeur nominale des actions de Catégorie A8 qu'ils détiennent.

25.1.2 Distribution du restant

Les détenteurs de la dernière catégorie d'Actions de Catégorie A existantes à ce moment-là (c'est-à-dire, en commençant par les Actions de Catégorie A8, dans le cas où les Actions de Catégorie A8 n'existent pas par les Actions de Catégorie A7 et ainsi de suite), se verront attribuer le reste de toute Distribution décidée et partiellement allouée conformément aux dispositions de l'article 25.1.1 des présents statuts, et le restant de toute Distribution sera distribué à ces détenteurs d'Actions de Catégorie A au prorata du nombre d'Actions détenues par chacun d'entre eux dans la dernière catégorie d'Actions de Catégorie A.

Art. 26. Dividendes intérimaires - Prime d'émission. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires ou de l'Associé Commandité, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

Liquidation

Art. 27. Liquidation.

27.1 Sans préjudice de l'article 2 des présents statuts, dans le cas de perte équivalente à la moitié du capital social de la Société, l'Associé Commandité convoquera l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui devra se tenir dans une période n'excédant pas les deux (2) mois de la date à laquelle cette perte est apparue ou aurait dû être constatée par l'Associé Commandité. L'Assemblée Générale des Actionnaires délibérera sur la dissolution de la Société, si elle le juge souhaitable, dans les formes requises pour la modification des présents statuts.

27.2 Les mêmes règles seront applicables dans le cas où la perte équivaut au moins les trois quart du capital social de la Société. La dissolution n'aura lieu que si elle est décidée par un quart des voix valablement enregistrées à l'assemblée générale.

27.3 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

27.4 La liquidation sera faite conformément à la loi Luxembourgeoise applicable. Après le paiement de toutes les dettes, toutes les charges de la Société et dépenses liées à la liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux actionnaires en conformité d'avec et afin de parvenir de manière générale au même résultat économique que les règles de distributions fixées dans le cas de distribution de dividendes. A la fin de la procédure de liquidation, tout montant qui n'aura pas été réclamé par les actionnaires sera reversé à la Caisse des Consignations, laquelle les mettra à la disposition des actionnaires durant la période prévue par la loi. Après cette période, le solde reviendra à l'Etat Luxembourgeois.

Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.»

Il ne reste plus de point à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ces mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les comparants ont signés avec le notaire le présent acte.

Signé: C. OPITZ, L.F. SERVAJEAN-HILST, G. GERSTBERGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9541. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014108704/1235.

(140130402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

PKB International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 63.410.

L'an deux mille quatorze, le quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PKB INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 63.410 («la Société»).

constituée suivant un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 9 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 393 du 29 mai 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 5, alinéa 2, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les actions sont nominatives»;

2) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5, alinéa 2, des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Deuxième alinéa.** Les actions sont nominatives.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32323. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110887/51.

(140132690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.